

DES RONDS DANS L'EAU...

- 1.- La Société des Eaux de Grenoble est une société anonyme d'économie mixte locale... Elle est gérée selon les règles des **sociétés de droit privé**. Cela ne facilite pas le contrôle des citoyens.
- 2.- Grenoblois, désormais moins vous consommerez d'eau, **plus vous la paierez cher...**
- 3.- Peut-on comparer le prix de vente de l'eau dans les villes sans prendre en compte les particularités locales de sa production et de sa distribution ? A Grenoble, **le prix de l'eau est encore trop élevé** si l'on se réfère aux conditions avantageuses de sa production...
- 4.- Dans la transformation de la COGESE en SEM, la Lyonnaise des Eaux s'est taillé **la part du lion** (notamment une priorité au remboursement de ses "pertes" estimées à 45 MF - valeur 1991).
- 5.- Les usagers **paient actuellement la location d'un immeuble vide**.
- 6.- Les contrats de sous-traitance d'exploitation exclusive des services à la Lyonnaise (S.G.E.A.) lui garantissent des rendements croissants... Seule aujourd'hui, Eau-Secours dénonce ces **manceuvres inflationnistes**.
- 7.- Eau - Secours, association grenobloise des usagers de l'eau a été la première à **démonter les méthodes tarifaires illégales** de la COGESE (application rétroactive des nouveaux tarifs semestriels à la consommation passée).
Grâce à son action, depuis janvier 1996 la SEM-SEG a abandonné cette pratique et facture l'eau correctement. Pourtant, la SEM-SEG envisage de poursuivre tous ceux qui ont consigné une partie des factures illégales de la COGESE...

Sur tous ces points, pour plus de détails, voir au verso...

EAU DE GRENOBLE - LA TRANSPARENCE ?...

1.- La SEM-Société des Eaux de Grenoble est une **société de droit privé**. Des membres du Comité des Usagers de l'Eau siègent à son Conseil d'Administration, sans droit de vote. La présidente de la SEM interdit aux observateurs dudit Comité de rendre compte aux autres membres des éléments d'analyse qu'ils détiennent sur la gestion de cette SEM.

Est-ce ainsi que "**le contrôle des citoyens est renforcé**" comme le prétend le numéro de septembre des « Nouvelles de la Mairie » ?

Cette information est développée dans la "Lettre d'Eau Secours n° 4. Elle ne figure pas dans la communication municipale sur l'eau.

2.- A Grenoble, l'eau est abondante et de qualité. Mais, en vertu d'une nouvelle disposition contractuelle, moins les usagers consomment d'eau, plus ils la paieront cher. Cette clause mirobolante est entrée en vigueur dès le 1er janvier 1997. Elle ne figurait pas dans le contrat de 1989 de la COGESE.

Les monopoleurs décident, les usagers trinquent !

Cette information est développée dans la "Lettre d'Eau Secours" n° 1 et 2. Elle ne figure pas dans la communication municipale sur l'eau.

3.- A Aix-en-Provence, l'eau est fournie par une régie municipale. Bien que traitée, elle coûte 9,08F le m3 en 1997 (pour 120m3 par an). ...A Grenoble, non traitée, **l'eau est 30% plus chère qu'à Aix.**

Cette information ne figure pas dans le tableau comparatif du mensuel municipal "les Nouvelles de Grenoble" de septembre 1997, qui cherche à prouver que l'eau de Grenoble est moins chère qu'ailleurs.

4.- La Ville de Grenoble possède 51,05% des actions de la SEM-Société des Eaux de Grenoble et la Lyonnaise en possède 48,95%. D'où la logique imparable de la clause suivante : s'il y a des pertes, 51,05% en incombent à la Ville et 48,95% à la Lyonnaise; s'il y a des bénéfices, 20% iront à la Ville et 80% à la Lyonnaise !

N'est-ce pas ce qu'on appelle "**se tailler la part du lion...?**"

Cette information est développée dans la "Lettre d'Eau Secours" n° 1. Elle ne figure pas dans la communication municipale sur l'eau.

5.- Depuis le 1er novembre 1996 et jusqu'au 31 décembre 1998, la SEG doit payer la location des anciens locaux de la COGESE (72, rue des Alliés) Ces locaux sont totalement vides.

Le loyer pour 1997 est de 687 000 F (**soit environ 5 centimes par m3 d'eau**). Le coût total pour la SEG sera de 1 374 000 F pour les deux années.

Cette information ne figure pas dans la communication municipale sur l'eau.

6.- Fin octobre 1996 la SEM est installée. Le 15 novembre 1996, elle sous-délègue l'exploitation des services à la Société Grenobloise des Eaux et de l'Assainissement, nouvelle filiale à 100% de la Lyonnaise des Eaux. Le contrat **garantit à celle-ci des rémunérations fortement croissantes** à partir de la 6ème, puis de la 11ème année, sans que ses responsabilités de gestion augmentent. Donc sa marge bénéficiaire grandira. En revanche, la rémunération de la SEM baissera, sans que ses responsabilités diminuent. Elle sera donc amenée à demander l'augmentation du tarif de l'eau au Conseil Municipal pour y faire face. ...

Les usagers boiront la tasse !

Cette information est développée dans la "Lettre d'Eau Secours" n° 3 et n° 4. Elle ne figure pas dans la communication municipale sur l'eau.

7.- De 1990 à 1995, l'eau consommée était facturée par la COGESE au prix en vigueur au moment où la facture était émise, et non au prix du moment où l'eau était réellement consommée. Ainsi, pendant ces 6 années **plus de 21 millions de francs** ont été illégalement ajoutés aux factures présentées aux abonnés. Pour obtenir réparation de ce préjudice, certains abonnés ont consigné une partie de leur facture. Aujourd'hui, prenant la suite de la COGESE, la SEG réclame ces sommes tout en refusant de rembourser les trop-perçus. Est-ce une preuve de la "**mémoire de l'eau...**" ? Pourtant, depuis le 1er janvier 1996, la SEG facture l'eau au prix en vigueur au moment où elle est consommée.

Cette information est développée dans la "Lettre d'Eau Secours n° 1". Elle ne figure pas dans la communication municipale sur l'eau.

etc. etc. etc.

D'autres informations seront développées dans les prochaines « Lettre d'Eau Secours. »
Figurent-elles dans la communication municipale sur l'eau ?

Chaque numéro de la "Lettre d'Eau Secours" vous propose des informations, une revue de presse, des schémas...Et des raisons d'espérer !...

Pour une eau vraiment transparente, j'adhère à l'association "EAU SECOURS".

Prénom:..... NOM : Tél.:.....
.....rue..... Code et Ville.....

J'envoie un chèque de 50F à "EAU SECOURS" • 97, Galerie de l'Arlequin • 38100 GRENOBLE
En adhérant, je souhaite recevoir la collection des numéros de la « Lettre d'Eau Secours. ». OUI NON